

LE RÉSEAU ANTI-ARNAQUES FAIT SA RENTRÉE

Voici 15 ans que le **Réseau anti-arnaques** mène sa lutte contre les arnaques de la consommation et le constat est alarmant : des plaintes en constante augmentation, des offres douteuses de plus en plus sophistiquées (sur le fond et sur la forme), des moyens répressifs de toute évidence insuffisants.

Face à ce bilan inquiétant, le **Réseau anti-arnaques** a renforcé ses moyens au 1^{er} semestre 2023 : le **SECI (Service d'Enquête Contrôle Investigations)**, a été complété par la **CVI (Cellule de Veille Internet)**.

Cette dernière surveille quotidiennement les réseaux sociaux et sa première action s'est concrétisée du 1^{er} août au 1^{er} septembre 2023 : 400 sites ont été repérés, analysés, voire testés. Les résultats vont venir alimenter les mises en garde sur la page **Facebook** et les signalements aux autorités.

Les thèmes de prédilection restent les offres d'épargne à fort rendement annoncé (cryptomonnaies et trading notamment), les offres d'assurance, les produits ou méthodes de santé miracles, les techniques diverses pour s'enrichir facilement et rapidement (associées le plus souvent à un premier webinar gratuit), la vente à distance (dropshipping et variantes).

Il convient de noter les insertions visant, sur un thème généraliste ou/et d'actualité (énergies, complémentaires santé, F.A.I.) à obtenir un maximum d'informations personnelles (état civil, coordonnées mél et téléphone, imminence d'un projet proche) pour constituer des bases de données qui sont ensuite revendues sur le marché.

Parmi les principales anomalies relevées dans le panel de 400 sites :

- L'impossibilité d'identifier certains sites professionnels (le lien se faisant directement par les réseaux sociaux) ;
- L'indication de rubriques « mentions légales », « conditions générales de vente », « contact » mais sans pouvoir les consulter ;
- L'absence des mentions précédentes (pourtant obligatoires) permettant de connaître le professionnel en face et les modalités de fonctionnement ;
- L'usurpation d'enseignes commerciales ou de photos de célébrités (médias, hommes d'affaires)

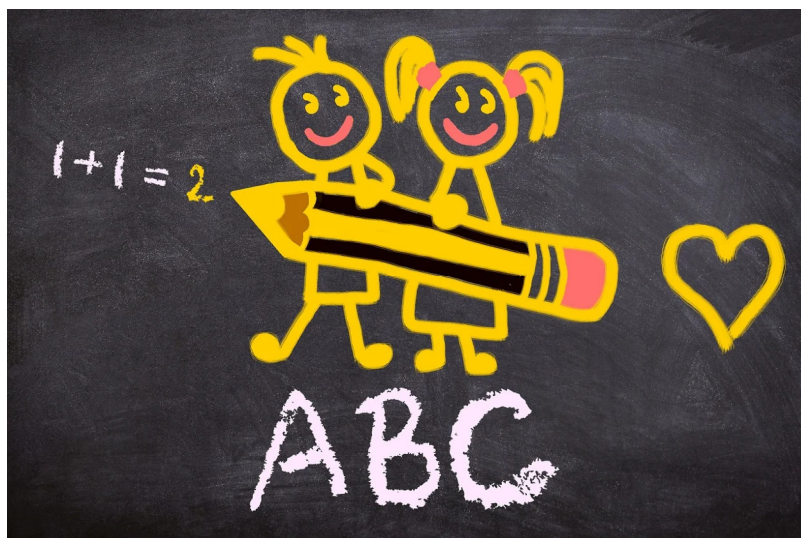
Compte tenu de la prolifération des offres douteuses, le **Réseau anti-arnaques** a décidé d'intensifier cette surveillance des réseaux sociaux afin d'alerter rapidement le consommateur. A ce titre la liste des professionnels s'étant vus

décerner la distinction « Epinglé par le Réseau anti-arnaques » l'appela « récompense » va être élargie, car les prétendants ne manquent pas. Rappelons que plusieurs critères peuvent influencer cette « récompense » : l'existence d'offres publicitaires douteuses, le nombre de réclamations reçues, une action judiciaire en cours...

Le **Réseau anti-arnaques** rappelle ses conseils de base :

- Ne pas s'en tenir à un échange et à une relation contractuelle par téléphone : un message écrit est impératif
- Ne pas oublier que le fait de communiquer un numéro reçu par SMS ou de transmettre un IBAN (quel que soit le motif donné par votre interlocuteur) équivaut à une signature électronique et à l'enregistrement d'une autorisation de prélèvement.
- S'accorder un vaste délai de réflexion, le temps d'étudier sereinement la proposition et de se renseigner.

Le **Réseau anti-arnaques** inaugure aujourd'hui une nouvelle chronique mensuelle: l'interview imaginaire de **Frédo la Fripouille**, professionnel fictif de la vente à distance, qui dévoile les dessous de ses affaires florissantes.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)